

CONTRAT DE

PROFESSIONNALISATION

Une opportunité de recruter vos futur.e.s ingénieur.e.s

- Recrutez un.e ingénieur.e à haut potentiel adapté aux méthodes et à la culture de votre entreprise
 - Participez pendant 1 an à la formation d'un.e ingénieur.e généraliste de haut niveau scientifique, capable de manager des projets complexes et multidisciplinaires
 - Confiez à l'élève un projet qu'il conduira tout au long de l'année au sein de votre entreprise et dans son école
 - Développez et renforcez vos liens avec Centrale Marseille
- + **Alternants** : élèves admis en 3^e année ayant déjà rempli l'obligation de mobilité internationale et ayant validés l'ensemble de leurs modules
 - + **Tuteur École** : enseignant de l'école suivant l'élève pendant son année formation
 - + **Tuteur Entreprise** : ingénieur de l'entreprise, tuteur de l'alternant pendant la durée de l'alternance
 - + **Début du contrat** : début octobre
 - + **Durée** : 12 mois / 520 h de formation / 38 semaines en entreprise
 - + **Coût de la formation** : 8 840 €
 - + **Allègements de charges** pour les salaires inférieurs à 1,6 fois le SMIC
 - + **Forum alternance** de mise en relation élèves-entreprises en septembre

Depuis la rentrée 2012, l'École Centrale de Marseille, en partenariat avec Formasup, offre l'opportunité à ses élèves de 3^e année de poursuivre leur scolarité en alternance en entreprise.

Effectuer sa 3^e année en contrat de professionnalisation permet de suivre les même cours que les étudiants, à l'exception de la filière métier, tout en acquérant en entreprise des compétences complémentaires.

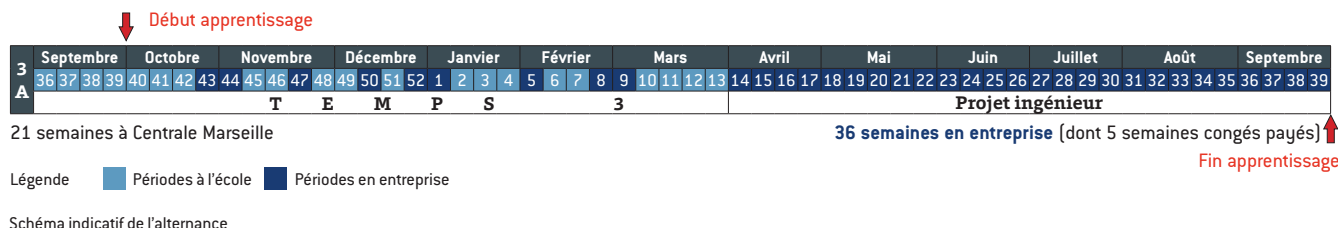
L'élève-ingénieur partage son temps entre Centrale Marseille et l'entreprise.

Il a un statut de salarié de l'entreprise, soit en CDI, soit en CDD d'une durée d'un an, et est envoyé en formation continue à l'école. Sa présence est obligatoire en entreprise comme à l'école dans l'intégralité des activités pédagogiques planifiées.

Il bénéficie d'un encadrement pédagogique en étant suivi par un tuteur à l'école et d'un encadrement professionnel par un tuteur en entreprise qui l'accompagne tout au long de ses missions.

Le rythme d'alternance est de 9 semaines en entreprise réparties entre octobre et mars, puis d'une période de 6 mois à temps plein en entreprise.

Le contrat de professionnalisation est ouvert à tous les élèves admis en 3^e année ayant déjà rempli l'obligation de mobilité internationale et validé l'intégralité des modules de 1^{re} et 2^e année.



En collaboration avec



Les dates clefs

Janvier à juin : Collecte et mise en ligne des offres des entreprises par l'école

Courant mai/ juin : Propositions des entreprises téléchargeables sur le site de l'école

Avant septembre : Acceptation formelle de l'entreprise

Septembre : Signature des contrats

RESPONSABLE ALTERNANCE

Guillaume Graton
guillaume.graton@centrale-marseille.fr
<http://formation.centrale-marseille.fr/>

RELATIONS ENTREPRISE

Georges Bérardi – Téléphone 04 91 05 43 53
georges.berardi@centrale-marseille.fr



ÉCOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Pôle de l'Étoile – Technopôle de Château-Gombert
38, rue Frédéric Joliot-Curie – 13451 Marseille Cedex 13
Téléphone +33 (0)4 91 05 45 45
info@centrale-marseille.fr – www.centrale-marseille.fr
f CentraleMarseille – CentraleMars